

Élections professionnelles 2026
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
Scrutin du 10 décembre 2026

Procès-verbal de carence d'organisation syndicale représentative

Le 29 octobre 2026, date limite de dépôt des listes de candidats, à 17 heures, au siège du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,

Conformément aux dispositions prévues par les articles R. 211-1 à R. 211-558 du code général de la fonction publique ;

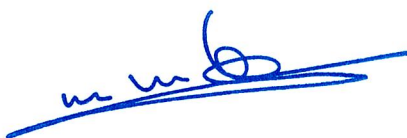
Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Président,

A constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale représentative, et que par voie de conséquence, il n'est pas possible de procéder au scrutin prévu le 10 décembre 2026 pour les élections à la Commission Consultative Paritaire.

La désignation des représentants du personnel appelé à siéger à la Commission Consultative Paritaire sera organisée par un tirage au sort dont la date sera fixée au 10 décembre 2026.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 29 octobre 2026 à 17 heures, a été après lecture, signé par Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Le Président



Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED



Copie à l'ensemble des organisations syndicales candidates